

**Mémoire présenté à la
Commission sur la culture, le
patrimoine et les sports de la
Ville de Montréal**
**À l'occasion du diagnostic sur le
loisir public montréalais**



Juin 2019

Présentation de SLIM

Depuis 1998, Sport et Loisir de l'île de Montréal est l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de loisir et de sport.

Mission

Sport et Loisir de l'île de Montréal est un organisme régional, autonome et à but non lucratif qui contribue au développement et à la valorisation du loisir, du sport, de l'activité physique et du plein air sur l'île de Montréal en soutenant les communautés et les intervenants et en créant une synergie entre eux par une offre de services-conseil, du réseautage, de la promotion et de la formation.

Vision

Sport et Loisir de l'île de Montréal contribue, en tant qu'organisme rassembleur, au déploiement d'une offre intégrée de services et d'activités en sport, loisir, activité physique et plein air.

Valeurs

- Accessibilité
- Équité
- Innovation
- Leadership partagé
- Sentiment d'appartenance
- Transparence.

Loisir public

SLIM se réjouit de l'initiative de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports d'effectuer un diagnostic du loisir public montréalais. Selon nos souvenirs, la dernière fois où il en avait été question, c'est lors du Sommet de Montréal en 2002, où plusieurs intervenants dont SLIM, ont collaboré à l'élaboration du projet de politique montréalaise du sport et du loisir « Soutenir l'art de vivre à Montréal ». Depuis, il fut question de sport régional (déclaration du sport régional en 2010), de sport et activité physique (politique « Montréal physiquement active » en 2014) et de sport et plein air (plan directeur du sport et du plein air urbain en 2018) mais cela témoigne d'une vision segmentée du loisir public.

Certains thèmes ont fait l'objet de récentes consultations auxquelles SLIM a participé. Nous ne reprendrons pas chacune de nos recommandations bien qu'elles soient toujours valides.

Plusieurs des fondements de la politique montréalaise du sport et du loisir de 2004 « Soutenir l'art de vivre à Montréal » sont encore des plus pertinents, même après autant d'années. On y retrouvait une vision



pleine et entière du loisir public et de toutes ses déclinaisons (sport, activité physique, plein air, loisir social et éducatif, loisir culturel et loisir scientifique).

→ **Constats :**

- La vision unifiée du loisir public s'exprime au sein des arrondissements par une unité administrative responsable de la culture, du loisir, des sports et du développement social. Toutefois la gestion en est fortement dispersée au sein des services corporatifs.
- Le loisir public, que nous pourrions décrire simplement par l'occupation du temps libre des individus contribuant à leur bien-être physique et mental, tout en jouant un rôle essentiel au développement des communautés et à la qualité de vie en général, n'est pas reconnu à sa juste valeur.

→ **Recommandations :**

1. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec ses arrondissements, développe et s'approprie une vision du loisir public qui mobilisera toute son équipe interne et ses partenaires, au bénéfice de la population montréalaise. Que cette vision :
 - a. s'assure de préserver l'identité propre du loisir public ;
 - b. assure l'accès universel à toute la population, en prenant en compte de ses besoins, ses intérêts et ses particularités et la tendance des individus à rechercher plaisir, liberté et autonomie ;
 - c. soit orientée en faveur de la famille, dans une approche intergénérationnelle.
2. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements adoptent une politique municipale en loisir et un plan d'action.
3. Que les services corporatifs de la Ville de Montréal se dotent d'une unité administrative dédiée au loisir.
4. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements voient à l'arrimage complémentaire des interventions municipales avec les politiques, les programmes et les plans d'action des autres paliers de gouvernements et des partenaires (dont les mandats assumés par SLIM).

Les organismes à but non lucratif responsables de 75% de l'offre

→ **Constats :**

- Il importe d'assurer une offre de loisir public en constante évolution, d'être à l'affût des nouvelles tendances et pratiques en matière de gestion, d'offres d'activités, de partenariats, d'utilisation



d'infrastructures et équipements, dans un contexte de saines habitudes de vie et du temps libre de plus en plus réduit.

- Il existe une lourdeur administrative et un manque d'harmonisation à travers toutes les instances municipales pour un OBNL qui souhaite être reconnu et soutenu. Cet état de fait s'accroît s'il cumule des sources de financement de différentes unités administratives (exigences, reconnaissance, reddition de compte, etc.).
- Les OBNL devraient bénéficier d'un portrait régional évolutif des initiatives porteuses de développement dans les différentes sphères d'intervention du loisir comme cela est rendu disponible à l'échelle de certains arrondissements.
- Certains organismes, bien qu'identifiés comme ayant une offre de service locale, sont pénalisés dans la reconnaissance accordée, car leurs membres proviennent de différents arrondissements ou encore, pour un même type d'organismes, le traitement municipal est inéquitable.
- Certains OBNL, dont SLIM, afin de diversifier leurs sources de revenus, sont appelés à participer à des appels d'offres et sont parfois en compétition avec des entreprises privées.

→ **Recommandations :**

5. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements voient à l'arrimage complémentaire des interventions municipales en matière de politiques de reconnaissance des OBNL.
6. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements invitent les professionnels du loisir, sport et développement social à s'engager dans le transfert de connaissances et d'expertises potentiellement exportables dans d'autres arrondissements, au bénéfice de tous les intervenants.
7. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements soutiennent la prise de décision des partenaires du milieu ou d'un territoire relativement aux divers modes d'intervention que sont les politiques, la gestion, l'animation, la tarification et la communication.
8. Que la Ville de Montréal s'engage avec SLIM, en leadership partagé, à soutenir par différentes formules, un renouvellement continu de l'offre de loisir public et le partage de pratiques innovantes et adaptées à la réalité et intérêts des citoyens.
9. À l'instar des mesures prises en sport régional ou encore selon le PANAM, des groupes d'OBNL locaux devraient bénéficier d'une reconnaissance régionale (ex. : les centres communautaires membres de la FQCCL, certains organismes en loisir culturel, etc.).



10. À compétences égales, des mesures favorables aux OBNL reconnus devraient être adoptées afin de les avantager lors d'appels d'offres (ex. : application d'un pourcentage de boni au pointage de l'évaluation de l'offre).

Les ressources humaines, salariées et bénévoles

→ Constats :

- Plusieurs organisations en loisir œuvrent sur une base exclusivement bénévole, ce qui est méconnu du public. Les exigences ne sont pas toujours adaptées à cette réalité et les bénévoles ne sont pas valorisés régulièrement pour les services rendus.
- Compte tenu de la volatilité des ressources humaines, autant au sein de la Ville que des partenaires, l'expertise développée est fragilisée (connaissance de la clientèle, d'un secteur, etc.)
- Les OBNL doivent renouveler leurs pratiques en matière de gestion des bénévoles et rendre le bénévolat attractif pour le citoyen, ce qui a été largement documenté au cours des dix dernières années. Cette réalité a suscité un intérêt commun entre de la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Léonard et Sport et Loisir de l'île de Montréal. À ce jour, suite à cette expérimentation positive, une formule « clé en main » d'accompagnement est disponible auprès de 80 OBNL. D'autres arrondissements, quant à eux, préfèrent former leur personnel. SLIM assume un leadership provincial en matière d'accompagnement d'OBNL mais ses ressources sont insuffisantes afin de couvrir les besoins de tous les arrondissements.

→ Recommandations

11. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements s'engagent, avec SLIM, à mettre en œuvre un programme de valorisation et de visibilité de l'action bénévole en loisir, dans les lieux de pratiques.
12. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements intègrent, lorsque possible, le dépôt de candidatures au volet régional du Prix du bénévolat Dollard-Morin dont SLIM est responsable.
13. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements développent un réseau de leaders municipaux ayant l'expertise dans les différents secteurs, assurant la conservation et le transfert de connaissances spécifiques, à l'échelle de la Ville (les URLS mettent en œuvre cette façon de faire à l'échelle du Québec et c'est positif).
14. Que la Ville de Montréal, en collaboration avec ses arrondissements, assume un leadership afin de supporter l'analyse de l'état de situation et l'établissement de diagnostics menant à des actions concrètes favorisant le perfectionnement des professionnels et la formation des bénévoles.



15. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, supportent SLIM dans ses services d'accompagnement offerts aux professionnels des arrondissements et aux OBNL reconnus touchant spécifiquement le renouvellement des pratiques en matière de la gestion des bénévoles, ainsi que sur la saine gouvernance et gestion des OBNL.

Le camp de jour, un service essentiel

→ Constats :

- À l'été 2018, la Ville de Montréal et ses partenaires ont assumé la responsabilité et l'animation de plus de 35 000 jeunes dans le cadre des camps de jour. Avec la réalité des familles, on peut qualifier cette offre de service essentiel, mais elle n'a pas toute l'attention méritée en termes de qualité d'encadrement et d'offre de services. L'éducation et la supervision des enfants sont effectuées par plus de 2500 jeunes adultes qui gagnent en moyenne 13\$ de l'heure. Le soutien municipal est inégal selon les camps de jour.
- Il y a un manque de ressources humaines et financières pour l'accompagnement des enfants avec des limitations fonctionnelles dans les camps de jour. Le Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALIM) n'accorde pas de soutien financier aux organismes pour le service de garde. Les organismes vont jusqu'à effectuer des collectes de fonds pour subventionner la participation des enfants au camp.
- Les enfants avec des limitations fonctionnelles sont soutenus par le réseau de la santé pendant l'année scolaire. À l'été, les échanges entre les accompagnateurs de camps de jour et les intervenants du milieu de la santé sont peu fréquents, voire inexistants, mettant en péril la qualité d'intervention.

→ Recommandations :

16. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements conviennent de normes minimales à exiger dans tous les camps de jour, sur la base du cadre de référence de l'Association des camps du Québec.
17. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements investissent davantage dans le PALIM et que chaque arrondissement affecte une ressource spécialisée en soutien aux animateurs de camp dans les OBNL.
18. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements signent des ententes de partenariat avec les CIUSSS de l'île de Montréal afin que l'expertise du réseau de la santé puisse bénéficier aux OBNL qui s'occupent des enfants en période estivale.



Communication et promotion

→ Constats :

- La promotion des offres d'activités n'est pas simple à retrouver pour les citoyens, selon leurs intérêts et la situation est d'autant plus complexe lorsqu'il s'agit d'événements ponctuels permettant une pratique libre ou très légèrement encadrée.

→ Recommandations :

19. Que la Ville de Montréal et ses arrondissements, en collaboration avec ses partenaires, élaborent des stratégies diversifiées et concertées, en matière de communication et promotion de l'offre de services en mettant l'emphase au niveau local et en faisant preuve d'innovation.
20. Reconnaître le rôle central de la Ville de Montréal comme porteur et responsable de l'harmonisation et la diffusion de l'information.

CONCLUSION

Sport et Loisir de l'île de Montréal souhaite pouvoir être officiellement reconnu par la Ville de Montréal et ses arrondissements, sur la base de la relation de qualité entretenue depuis plus de 20 ans. Il est clair que la segmentation du loisir public en diverses unités administratives au sein des services corporatifs nuit à l'harmonisation des interventions recherchée, en respect d'un leadership partagé.

La Ville de Montréal doit revoir sa relation avec les nombreux OBNL qui sont en offre de services directe auprès de la population. Ces OBNL ont besoin d'être appuyés et leurs interventions, soutenues par les données et expertises accessibles au monde municipal. Il nous apparaît urgent de mettre en commun nos ressources afin d'ouvrir un chantier sur la saine gouvernance de ces nombreux OBNL; c'est une préoccupation partagée à l'échelle provinciale.

Sport et Loisir de l'île de Montréal réitère son intérêt et son enthousiasme à collaborer au bénéfice d'un loisir public accessible et innovant.

